

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 30 Janvier 2008 à 20 h 15 à l'Espace Maurice VIAL à VOREPPE

Après la séance d'émargement et le compte des nombreux pouvoirs en possession, le quorum étant atteint, l'Assemblée générale est ouverte. La présidente Jocelyne LESCURE rappelle l'ordre du jour repris ci-après.

Elle présente les membres du Conseil d'Administration et le départ, pour raison de mutation professionnelle, de Régis MARCO courant Juillet au poste de Secrétaire adjoint (communication). Un appel à candidature est sollicité, une adhérente s'est proposée, sa candidature sera soumise au vote du conseil d'administration.

- Elle remercie la présence des adhérents et membres, ainsi que, Monsieur Jean DUCHAMP conseiller municipal Invité et Jean-Pierre MERLILLI, Adjoint Délégué à la vie des Quartiers représentant Monique DEVEAUX, Adjointe à l'environnement et au cadre de vie, excusée,
- Aurait préféré plus de présence, afin d'avoir une concertation plus vaste, malgré la marque de confiance témoignée par les nombreuses procurations.

RAPPORT FINANCIER :

La Trésorière, Isabelle LAVIALLE précise le bilan financier au 31/12/2007 :

Recettes : 5 261.06 € (1095.91 € dû à la fusion de la Sauvegarde de Voreppe + Subvention de 2000,00€ de la part de la Commission Environnement du Conseil Général de l'Isère + cotisations)

Dépenses : 4 336.60 € (frais fonctionnement + frais fixes 439.95 € + 3 713.65 € Honoraires Avocat + 183. € Autres frais)

Solde créditeur : 924.46 €.

- Rappelle que le renouvellement de la cotisation **annuelle de 20,00 € se fait en début d'année.**

(Un appel sera renouvelé avec ce compte-rendu).

- Souligne que le Budget prévisionnel 2008, en fonction des procédures administratives et juridiques poursuivies risque d'être élevé face au dossier de STEPAN EUROPE.

RAPPORT MORAL :

Les statuts sont consultables en fin de séance suite aux modifications votées lors de l'Assemblée 2007

Avec comme objectif :

PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT et de la SANTE des POPULATIONS, AMELIORATION du CADRE de VIE, LUTTE CONTRE les NUISANCES et les RISQUES INDUSTRIELS dans le département de l'ISERE et plus précisément sur L'AGGLOMERATION de VOREPPE.

STEPAN EUROPE classé **SEVESO 2 Seuil Haut DEPUIS 2002**

Rappel : L'arrêté Préfectoral d'autorisation d'extension de production de 46000 à 106000 T/An + introduction du chlorure de méthyle avec construction d'un nouvel atelier « F », a été signé le 11 Juillet 2006.

*Depuis (comme lors de l'enquête publique), nous maintenons **notre refus d'extension de production** de cette usine par :*

- Plainte déposée pour Mise en Danger de la Vie d'Autrui auprès du Tribunal de Grande Instance votée en Assemblée Générale du 10 Janvier 2007,
- Finalisation dossier auprès du Tribunal Administratif pour ANNULATION de cet arrêté préfectoral à l'appui d'un REFERE en SUSPENSION.

Nos actions auprès des instances de tutelle (PREFET, DRIRE, SECURITE CIVILE, MAIRE de VOREPPE) dénonçant pour la production actuelle :

- ***L'absence de plans de sécurité préfectoraux et communaux (PCS, DICRIM)) non mis en place pour ce site sous directive SEVESO,***
- ***L'absence d'information aux riverains et Voreppins sur les risques chroniques, majeurs,***
- ***le non respect de l'arrêté préfectoral 2002-07748 du 18.07.2002 imposant le contrôle des rejets atmosphériques réels par des capteurs autour du site,***
- ***la MOTION commune adoptée, sur la pollution et le risque industriel de l'usine STEPAN, avec les Amis de la Terre de l'Isère, Le Pic Vert et ACVV, lors de la réunion publique du 31 Mai 2007 à Voreppe,***

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 30 Janvier 2007 à 20 h 15 à l'Espace M. VIAL à VOREPPE

ont permis :

➤ *La mise en place d'une installation de combustions des rejets de types composés organiques volatiles (COV), ce qui nous permet de profiter d'une atmosphère beaucoup plus agréable à respirer. Il nous faut cependant maintenir la pression parce que les frais de fonctionnement de cette installation sont très élevés et il est si simple de ne pas la mettre en fonctionnement.*

➤ *Une campagne de Mesures de la qualité de l'air effectuée par l'ASCOPARG en 5 points de Voreppe dont un laboratoire mobile à Brandegaudière pendant les saisons (été, automne 2007, Hiver sur Janvier 2008 et printemps prochain).
Le rapport final demandera 6 mois de délai et sera communiqué sur le site de l'ASCOPARG.
Il est à noter que STEPAN EUROPE est informé de ce calendrier d'études.*

➤ *la consultation du Projet du Plan Particulier d'Intervention pour STEPAN, (PPI) en Mairie de Voreppe en Juin/Juillet 2007 et l'exercice de celui-ci, le 19 Décembre (en cours de validation par Monsieur le Préfet),*

➤ *la création du (CLIC) Comité Local d'Information et de Concertation dénommé CLIC Centre Isère KINSITE par Arrêté Préfectoral n° 2007- 09089 du 18/10/2007 (commun aux 3 sociétés TITANITE à ST QUENTIN-sur-Isère/Veurey, KINSITE à Vif (dépôts d'explosifs) et STEPAN EUROPE).*

La Présidente de l'ACVV, et un riverain sont nommés pour participer à ce Comité ainsi que Monsieur le Maire et l'Adjoint à la sécurité, M. JM MASCHINO. Une première réunion en préfecture est prévue le 3 Février prochain.

DELIBERATION VOTEE :

le Permis de Construire de l'Atelier F, délivré à STEPAN le 22/03/2005 a été annulé par arrêté Communal le 12/07/2005. Le Tribunal Administratif, *par décision en date du 15/11/2007, a prononcé l'annulation de l'Arrêté de retrait de ce permis. Le permis est donc de nouveau valide.*

Face à ce danger, Il est décidé et approuvé, la décision du conseil d'Administration prise à l'unanimité selon l'article 10 des statuts **pour porter plainte**, auprès du Procureur de la République, **pour mise en danger de la vie d'autrui face à l'autorisation de ce permis de construire en zone sensible (présence de canalisations de matières dangereuses) et classé à très forts risques dans le projet de Plan Particulier des risques naturels (PPRN) pour la commune de Voreppe, actuellement en cours d'études avant enquête publique l'été prochain.**

AMENAGEMENT de SECURITE RD 3

Enquête Publique Urbanisme a eu lieu en janvier en Mairie - en vue de délimiter exactement les immeubles à acquisition par expropriation dans le cadre du projet de réalisation d'aménagements de sécurité du **Giratoire n° 2-**.

Point sur : Giratoire n° 1 Brandegaudière en service. Les riverains route de Palluel (**voie communale**) sont satisfaits par l'interdiction aux poids lourds de + 3 T 5 de rentrer, mais ceux-ci rentrent par le carrefour du Séminaire pour aller Chemin des blockhaus d'où insécurité déjà signalée à la municipalité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES : **Point sur les Enquêtes Publiques** : PPR Inondation Isère Aval. Projet Schéma Directeur, Projet de Déplacement Urbain du **Pays Voironnais**, pour lesquelles, nous avons demandé la prise en compte pour la commune de Voreppe : **des nuisances engendrées** par le fort **TRAFIC Poids lourds, de matières dangereuses (en plus des 35 000 véhicules/jour sur le RD 3) & trafic PL sur RN 520, en plus du danger par la présence des canalisations de matières dangereuses (TMD) qui traversent le SITE STEPAN.**

Extension de la zone Industrielle de l'Ile Gabourd Gestion économique gérée par la CAPV

Nouvelles Autorisations (du côté de la Rue Rue Victor Cassien)

➤ A simple déclaration en Juillet 2007(Centre de tri déchets démolition) à la place de Sté ZEPHIRIN,
➤ Arrêté d'autorisation de **PIECE AUTO pour centre de tri déchets banals + véhicules H S**) signé par le Préfet en octobre 2007, malgré **les avis défavorables** du Conseil municipal, de l'association. des habitants : **Augmentation des nuisances** acoustiques, de la circulation, dégradation du paysage **que nous refusons.**

Au lieu de diminuer les nuisances engendrées par les sites industriels trop près des habitations, on les augmente encore !

TROP c'est TROP! LA COMMUNE de VOREPPE VA-T-ELLE DEVENIR LA PLATE FORME « POUBELLES » du DEPARTEMENT ?

L'Assemblée se termine vers 23 h 00 et un pot de l'amitié est partagé.

La Présidente, Jocelyne LESCURE

La Secrétaire, Annie VASSY